

HABITAT ATYPIQUE

Familles issues de la culture des gens du voyage

<p>Contexte</p>	<p>De par sa position géographique et son économie, le département du Tarn-et-Garonne est un territoire de passage et un carrefour que les gens du voyage traversent de longue date, aussi bien pour leurs activités artisanales ou commerciales, leur quête de travaux saisonniers, qu'à l'occasion des grands pèlerinages catholiques : ceux des Saintes Maries de la Mer ou de Lourdes, par exemple. Certains d'entre eux y ont fixé des attaches ou s'y sont installés. En conséquence la sédentarisation y est un processus significatif, autant voulu que subi par les familles, dont l'importance ne peut être niée. Elle est principalement située en périphérie (au sens large) des villes, le long des axes structurants du département.</p> <p>Inscrite dans le plan d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et suite à diverses expériences complémentaires menées sur le département, cette problématique relative à la sédentarisation a évolué pour être désormais considérée en tant qu'une thématique à part entière. Ainsi ces expériences, ont contribué à la rédaction de l'annexe 1 « Sédentarisation & Habitat » du futur Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) et participent à un meilleur positionnement de l'État quant à la résorption des situations illégales dans le département.</p> <p>La Communauté de Communes du Terroir de Grisolles-Villebrumier (CCTGV) est confrontée sur son territoire à des situations de sédentarisation inadéquate de familles appartenant à la culture des Gens du Voyage. Principalement des familles propriétaires de terrains non constructibles.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Pour la communauté de communes du Terroir Grisolles-Villebrumier cette situation est problématique et génératrice de désordres sanitaires, humains et urbains. Afin d'y remédier elle met en place un dispositif portant sur la mise en œuvre d'un programme d'actions sur l'habitat des familles appartenant à la culture des gens du voyage sédentarisées ou en voie de sédentarisation sur son territoire.</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>A travers cette action, la CCTGV propose donc d'envisager pour chaque site, et à destination de chacune des communes effectivement concernée, un programme d'actions opérationnel territorialisé en faveur de l'habitat des familles ancrées localement dont l'évaluation de principes de mise en œuvre techniquement et financièrement acceptable a été confiée au groupement PACT 82 et CATHS.</p> <p>Sont concernés par le programme d'action, les ménages précédemment identifiés sur le territoire au travers d'un pré-diagnostic social établi en 2012 à la demande des services de l'Etat. Par ailleurs sur ce même territoire, un accompagnement a été mis en œuvre sur la commune de Campsas afin de maintenir une quinzaine de ménages sur leur lieu de vie dans des conditions de droit et de décence en l'absence d'hypothèse viable de relogement à court terme.</p>

	<p>Ces expériences ont ancré la volonté de la collectivité de formaliser un programme d'actions visant à conseiller les élus des communes concernées dans leur prise de décision, la définition de solutions adaptées ainsi que les modalités d'un accompagnement des familles tout au long du processus de mise en œuvre.</p> <p>Plus précisément la mission comporte plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontres avec les élus pour définir de leur positionnement, - recherche de pistes de solution auprès des familles, - conseil en habitat adapté avec la réalisation d'une boîte à outils, - évaluation de la démarche. <p>La dimension innovante de ce projet repose également sur l'implication des représentants des communes concernées, et des représentants-médiateurs des familles issues de la culture des gens du voyage</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Acteurs	Pilotage	<p>Service : urbanisme + groupe de travail (chargée d'opération et représentants des communes) Soutien technique : équipe technique CCTGV Elu référent : commission urbanisme et mobilité</p>
	Partenaires identifiés	<p>Direction Départementale des Territoires Conseil départemental de Tarn-et-Garonne SOLiHA (ex-PACT82)</p>
	Public cible	<p>Familles appartenant à la culture des gens du voyage sédentarisées ou en voie de sédentarisation.</p>

Budget	Coût du projet	<p>phase 1 pré-diagnostic social : 27.810 €HT phase 2 mise en œuvre : 25.000 €HT</p>
	Subventions extérieures	<p>phase 1 : ministère du logement</p>

Moyens	Humains	<p>2 intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chargée d'opération, - 1 urbaniste <p>Bureau d'études : SOLiHA (ex-PACT82)</p>
---------------	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Bilan de l'action en quelques chiffres	<p>2013-2014 : commune de Campsas, maintien une quinzaine de ménages sur leur lieu de vie dans des conditions de droit et de décence en l'absence d'hypothèse viable de relogement à court terme.</p> <p>2016 : action engagée sur les 3 communes de Labastide-St-Pierre, Nohic et Orgueil.</p>
-----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------